



LÉGENDE

- limite carte communale
- ▲ point de vue à préserver
- * siège d'exploitation agricole
- ▨ zones minées
- U initiale de zonage
- ▩ emplacement réservé
- ▤ boisements existants
- 50 m marge de protection des bois de plus de 100 hectares
- limite de marge de protection des forêts
- limite de site urbain constitué

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Carte Communale

REGU A LA SECURITE PUBLIQUE
LE 06 JUL 2004
SEINE-ET-MARNE

CESSOY-EN-MONTOIS

Pour copie conforme
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2004. S.M.S. 1. URB. 126
Le Secrétaire Général
en date du 20 AOÛT 2004
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
Signé : Jean-François SAVY

ELABORATION	1 ère REVISION	PIECE n° 3.2 PLAN échelle 1/ 2 000
prescrite le : 2 juillet 2003		
soumise à enquête publique le : 17 mars 2004		Pour copie conforme Vu pour être annexé à la délibération du : 18 juin 2004 <i>S. Devaux</i>
approuvée par délibération le : 18 juin 2004		
approuvée par arrêté préfectoral le :		

DERRIERE LE PETIT CESSOY

SURFACE URBANISEE 1990 = 18,85 HECTARES
 SURFACE PROJET ZONE U CARTE COMMUNALE = 21,49 HECTARES
 SURFACE URBANISABLE = 21,49 - 18,85 = 2,64 HECTARES
 RAPPORT URBANISABLE / URBANISEE 1990 = 21,49 / 18,85 = 1,14 soit + 14 %
 (URBANISE DEPUIS 1990 = 1,33 HECTARES)

